

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 septembre 2012 à 20 h 30

Etaient présents :

Mmes : ETIEN - GALY - JOLY - LAKRICHI - MARTY - PETIOT-.

MM. : DUPONT - ENJALBERT - FABRE - MARIOJOULS ó PUECH - RAYNAUD - ROQUES - SERIEYS - SEVERAC - SIADOUS ó

Absents excusés et représentés : MM BENAZECH- DIMILTA et TURLAIS

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine -.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives

Budget Communal :

Le Conseil Municipal décide les inscriptions de crédits suivantes :

-dépenses section d'investissement, article 21534-041 :	+ 11 307 p
-recettes section d'investissement, article 1021-041 :	+ 11 307 p
-dépenses section de fonctionnement, article 6811-042 :	+ 51 426 p
-recettes section de fonctionnement, article 7811-042 :	+ 51 426 p
-dépenses section de fonctionnement, article 023 :	+ 2 165 p
-recettes section de fonctionnement, article 70872 :	+ 2 165 p
-dépenses section d'investissement, article 2182 :	+ 2 165 p
-recettes section d'investissement, article 021 :	+ 2 165 p

Il décide également les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Espace sportif et polyvalent	2313-245	17 500 p		
Terrains nus			2111	5 000 p
Equipement crèche			2158-251	4 000 p
Construction crèche			2313-246	8 500 p

Budget eau et assainissement :

Le Conseil Municipal décide également les inscriptions de crédits suivantes :

-dépenses section de fonctionnement, article 6287 :	+ 2 165 p
- dépenses section de fonctionnement, article 023 :	- 2 165 p
-dépenses section d'investissement, article 2182 :	- 2 165 p
- recettes section d'investissement, article 021 :	- 2 165 p

Personnel Communal

Suite au débat et au vote qui a suivi, le Conseil Municipal décide de transformer, par 18 voix pour et 1 voix contre (M. Daniel DUPONT), le poste de contractuel qui intervient à la crèche « les petits troubadours » en poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2012 pour une durée hebdomadaire de 29 heures par semaine.

Il décide également, à l'unanimité, de pérenniser le poste de contractuel de l'agent qui intervient à l'école des Vignals et de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée hebdomadaire de 23.80/35^{ème}.

Contrat d'assurance risques statutaires du personnel

Le Conseil Municipal, considérant les propositions faites par le groupe GENERALI Assurances et DEXIA SOFCAP, décide d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion pour les risques statutaires de l'ensemble du personnel permanent, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le taux de cotisation est de 5.84 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1,16 % sans franchise pour les agents affiliés à l'ARCANTEC.

Adhésion de la Communauté de Communes « Sidobre-Val d'Agout » au Syndicat Mixte Hautes Terres d'Oc

Le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes à adhérer au Syndicat mixte, qui regroupera 4 Communautés de Communes, et qui aura pour compétence notamment en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) mais pourra également, pour les Communautés de Communes qui le choisiront, avoir compétence en matière d'animation territoriale.

Extension du périmètre de la Communauté de Communes et Modalités de composition et d'élection des membres du Conseil Communautaire

Le Conseil Municipal décide que les modalités de composition et d'élection des membres du nouveau Conseil Communautaire reste inchangées. En conséquence, le nombre de délégués pour la Commune de Saint Salvy de la Balme (qui vient d'intégrer la Communauté de Communes) sera de 2 titulaires et de 2 suppléants, ce qui portera le nombre de délégués intercommunaux à 27 titulaires et 27 suppléants pour l'ensemble des communes membres.

Remise gracieuse de pénalités de paiement de taxe d'urbanisme

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une remise gracieuse des pénalités dues à un retard de paiement de taxe d'urbanisme, suite à de gros soucis de santé d'une famille domiciliée sur la Commune.

Règlement de l'espace cinéraire

Suite à plusieurs demandes, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été créé un emplacement pour la dispersion de cendres lors de la construction du columbarium et indique qu'il convient de déterminer les règles de fonctionnement de cet équipement. Le Conseil Municipal approuve le règlement de l'espace cinéraire et rappelle les tarifs qui avaient été fixés pour le columbarium lors de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2008, à savoir :

15 ans : 150 € par case

30 ans : 300 € par case

50 ans : 450 € par case.

Il décide de ne pas appliquer de tarif pour la dispersion de cendres dans le jardin du souvenir.

Acceptation règlement de sinistre

Suite à la dégradation d'un projecteur encastré proche de la Collégiale et à la négociation avec les 3 familles concernées qui se répartiront les frais de réparation qui s'élèvent à 603,99 €, le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'indemnisation en règlement du sinistre exposé ci-dessus .

Location logement n°1 de l'ancien presbytère de Burlats

Le Conseil Municipal accepte de donner à bail à Madame ROBLEDA, le logement situé dans l'ancien presbytère de Burlats à compter du 1^{er} octobre 2012 pour un montant mensuel de 555 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.
